Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le 19/06/2025
ID : 027-200058246-20250617-D2025_06_17_36-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL
COMMUNE DE BRETEUIL

2025/36 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2025

DATE DE CONVOCATION :
11 juin 2025
DATE D'AFFICHAGE :
11 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 18
Absents non représentés : 4
Absents représentés par pouvoirs : 7
Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme BELLIARD Josette est élue secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARD Denis		Absent/excusé pouvoir à BLIN Gwénola
	NOEL Nathalie		Absente/excusée pouvoir à AMIGON Claude
ADJOINTS	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard	X	
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwénola	X	
CONSEILLERS	DUMEZ Elisabeth		Absente/excusée pouvoir à BULARD Françoise
	TOUTENELLE Jean-Michel		Absente/excusé pouvoir à BATARD Michel
	KROLIK Jean-Emile	X	
	BATARD Michel	X	
	BELLIARD Josette	X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
CONSEILLERS	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
	BOISSIERE Serge	X	
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusée pouvoir à BELLIARD Josette
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusée pouvoir à PUREN Joëlle
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey	X	
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise	X	
	BOUILLON André		Absent/excusé pouvoir à CHÂTEAUGIRON Gilles
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
	GUSTAVE Grégory		Absent
	GOURDEAU Camille	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : CESSION DE PARCELLE CADASTREE 305B 970 (PARC DE LA POULTIERE A LA GUEROULDE) A M. DENIS GERARD

M. le Maire présente le rapport n°2.

La commune de BRETEUIL est propriétaire de la parcelle 305B 970 située Parc de la Poultière, commune déléguée de LA GUEROULDE, représentant au total une superficie de 1 ha 85 a 47 ca.

M. Gérard DENIS a manifesté son intérêt d'acquérir cette parcelle, et étant géomètre retraité du cadastre, a, avec mon accord, procédé au document d'arpentage pour réaliser la division de la parcelle 305B 970.

Depuis de nombreuses années une clôture a été posée sur une partie, pour une surface de 878 m², et M. DENIS entretient cette parcelle (en accord avec l'ancienne équipe municipale de la commune de La Guéroulde).

M. DENIS a donné son accord pour une cession au prix de 5 € / m² soit un total de 4 390 €, les frais de notaire restant à sa charge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite à la division de la parcelle cadastrale 305B 970 située au parc de la Poultière, commune déléguée de La Guéroulde, celle-ci a donné lieu à la création de deux nouvelles parcelles portant les numéros 305B 1025 et 305B 1026,

Considérant la volonté de M. DENIS Gérard d'acquérir la nouvelle parcelle 305B 1025 d'une superficie de 878 m²,

Considérant que cette parcelle, appartenant au domaine privé communal, ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal et peut par conséquent être cédé,

Il est fait mention que :
- Mme DENIS Françoise n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanmité :

- **APPROUVE** de céder la nouvelle parcelle cadastrée parcelle 305B 1025 située Parc de la Poultière, commune déléguée de La Guéroulde, représentant au total une superficie de 878 m² à M. Gérard DENIS.

- **FIXE** le prix de cession dudit terrain à 4 390 €. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

- **CONFIE** la procédure de vente à la SCP DISSOUBRET-JARDIN à Breteuil ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :
Le Maire,

COMMUNE DE BRETEUIL EURE

Gérard CHERON

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 19/06/2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 19/06/2025
LE MAIRE

COMMUNE DE BRETEUIL EURE

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.